

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2010 B 03566

Numéro SIREN : 511 860 611

Nom ou dénomination : ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 24531

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/24531

Déposant :

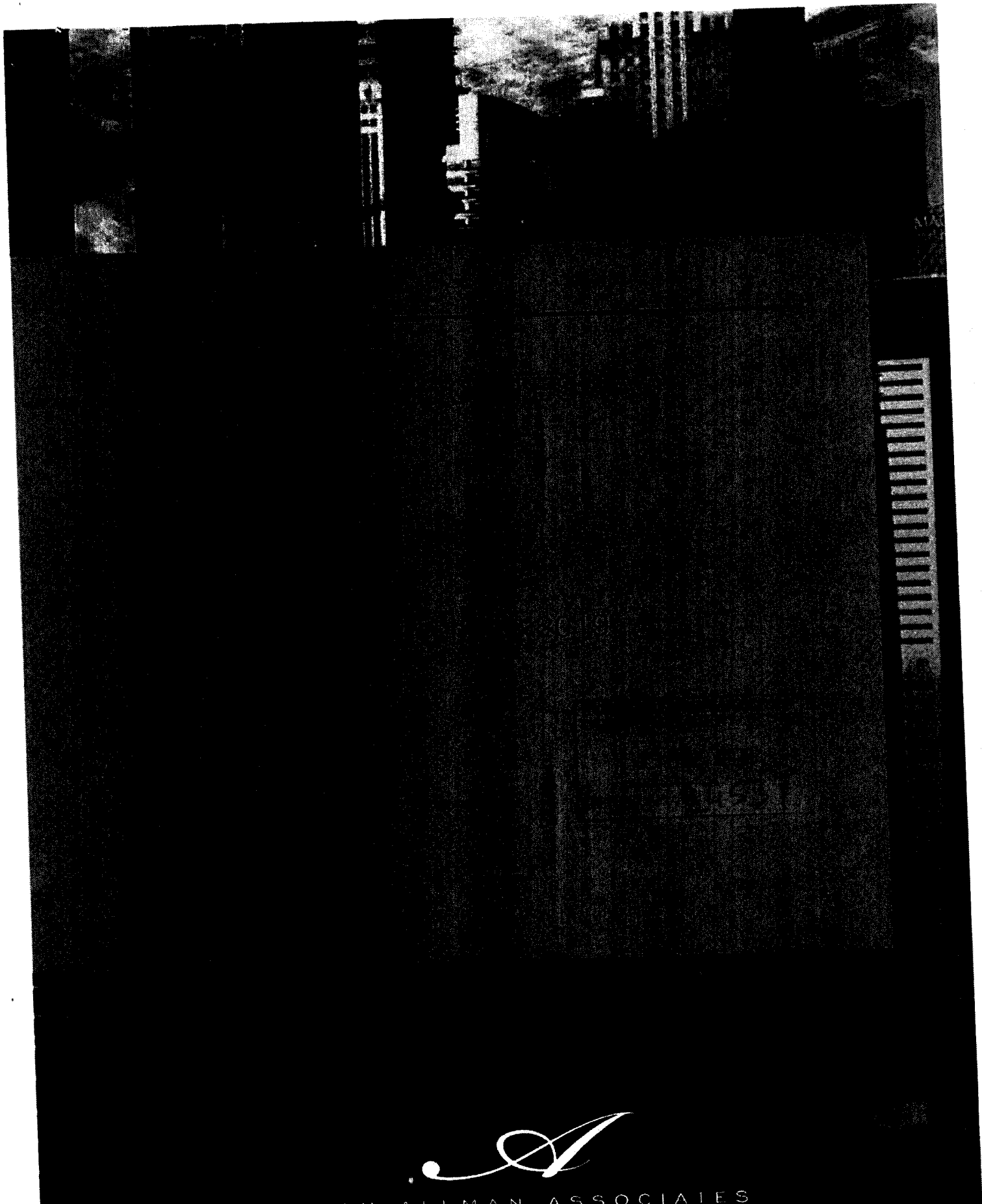
Nom/dénomination : ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 511 860 611

N° gestion : 2010 B 03566





A

ALLMAN ASSOCIATES



[Signature]

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

	Note(s)	31/12/2018 EUR	31/12/2019 EUR
Immobilisations incorporelles	6.2	173 122	109 712
Ecart acquisition	6.1	27 505 991	34 992 939
Immobilisations corporelles	6.3	1 814 177	5 006 256
Autres actifs financiers	6.4	3 214 363	3 573 322
Impôts différés actifs	6.5	1 201 212	1 383 949
Autres actifs long terme		11 412	0
Total actifs non courants		33 920 277	45 066 178
Clients et autres débiteurs	6.6	20 794 748	24 954 322
Créances d'impôts	6.7	1 112 891	3 340 921
Autres actifs courants	6.7	464 195	586 838
VMP et autres placements	6.8	25 152	25 280
Disponibilités	6.8	6 269 542	5 325 177
Total actifs courants		28 666 528	34 232 538
TOTAL ACTIF		62 586 805	79 298 716
		=====	=====

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 - SUITE

	Note(s)	31/12/2018 EUR	31/12/2019 EUR
Capital social	7.1	450 000	455 000
Réserve légale		45 000	45 000
Réserves consolidées		6 145 895	6 325 944
Résultat de l'exercice		2 239 451	1 893 490
Total Capitaux propres, part du groupe		8 880 346	8 719 434
Intérêts minoritaires		3 121 980	3 103 095
Total Intérêts minoritaires		3 121 980	3 103 095
Total capitaux propres		12 002 326	11 822 529
Emprunts et dettes financières	7.2	15 461 036	23 257 943
Engagement envers le personnel	7.4	947 309	1 229 066
Autres provisions	7.4	615 689	653 388
Impôts différés passifs		78 474	2 738
Autres passifs long terme		9 838	5 900
Total passifs non courants		17 112 346	25 149 035
Emprunts et concours bancaires (Part à moins d'un an)	7.2	3 786 502	5 719 869
Fournisseurs et autres créditeurs	7.5	28 438 083	35 492 006
Dettes d'impôt		66 073	123 150
Autres passifs courants		1 181 475	992 127
Total passifs courants		33 472 133	42 327 152
TOTAL PASSIF		62 586 805	79 298 716



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE POUR L'EXERCICE SE
TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2019

	Note(s)	2018 EUR	2019 EUR
Chiffre d'affaires	8.1	59 765 831	69 906 767
Autres produits de l'activité		2 452	6 753
Achats consommés		-276 432	-418 291
Charges externes		-14 507 315	-16 274 862
Charges de personnel	8.2	-39 072 299	-46 984 868
Impôts et taxes		-800 303	-623 002
Dotation aux amortissements	8.3	-485 770	-1 213 865
Dotation aux dépréciations et provisions		-	-385 104
Autres produits et charges d'exploitation		-16 766	377 031
Résultat opérationnel courant		4 642 930	4 390 559
Autres produits et charges opérationnels		-155 353	263 606
Résultat opérationnel		4 487 577	4 654 165
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-56 030	-71 976
Coût de l'endettement financier brut		-357 765	-406 192
Coût de l'endettement financier net		-413 795	-478 168
Autres produits et charges financiers		23 048	33 619
Résultat avant impôt		4 096 830	4 209 616
Impôt sur les bénéfices	8.4	- 1 579 487	- 1 853 403
Résultat net total		2 517 343	2 356 213
Part du groupe		2 239 343	1 893 490
Part des minoritaires		277 891	462 723

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES POUR
L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2019

Note(s)	2018 EUR	2019 EUR
Résultat net total consolidé	2 517 343	2 356 213
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	323 514	1 203 304
<i>Dont IFRS 16</i>	-	919 739
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-278 404	-694 788
Elim. des produits de dividendes	2	2
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 562 455	4 254 307
Elim. de la charge (produit) d'impôt	1 579 487	1 853 403
Elim. du coût de l'endettement financier net	413 795	478 168
<i>Dont IFRS 16</i>	-	-96 468
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 555 737	6 627 678
Incidence de la variation du BFR	-2 063 556	-125 361
Impôts payés	-1 835 822	-804 207
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	656 359	5 698 110
Incidence des variations de périmètre	-9 077 388	- 6 792 224
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-160 560	-1 306 046
Acquisition d'actifs financiers	-1	2 600
Variation des prêts et avances consentis	-2 642 088	-467 803
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	1 453 407
Cession d'actifs financiers	-	-
Dividendes reçus	-2	-1
Autres flux liés aux opérations d'investissement	780 080	-128
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-11 099 959	-7 110 195

TABLÉAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR
L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019 - SUITE

	Note(s)	2018 EUR	2019 EUR
Augmentation de capital		212	5 000
Emission d'emprunts		13 198 435	8 800 000
Remboursement d'emprunts		-1 963 024	-4 944 027
<i>Dont IFRS 16</i>		-	-1 817 906
Intérêts financiers nets versés		-307 249	-457 433
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-1 500 000	-2 000 000
Dividendes payés aux minoritaires		-25 004	-401 462
Autres flux liés aux opérations de financement		1 419 378	-12 252
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		10 822 748 =====	989 826 =====
Incidence de la variation des taux de change		-	-
Variation de la trésorerie		379 148 =====	-422 259 =====
Trésorerie d'ouverture		5 012 169	5 391 317
Trésorerie de clôture		5 391 317	4 969 058
Variation de la trésorerie		379 148 =====	-422 259 =====

TABEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018

	Capital	Primes liées	Actions propres	Autres réserves de conversion	OCI	Autres réserves hors OCI/CTA	Total	Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12	450 000	0		0	-122 335	2 287 608	2 165 273	5 371 505	7 986 778	658 203	8 644 981
Incidence des changements de méthode comptable :											
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2018.12	450 000	0		0	-122 335	2 287 608	2 165 273	5 371 505	7 986 778	658 203	8 644 981
Recyclage des OCI en résultat					19 184		19 184		19 184	1 441	20 624
Variation de juste valeur								2 239 451	2 239 451	277 891	2 517 343
Ecart de conversion								2 239 451	2 239 451	279 332	2 517 967
Résultat de la période					19 184		19 184	-1 500 000	-1 500 000	-26 711	-1 526 711
Total des pertes et profits de la période								211	211	1	211
Dividendes versés	0	0									
Augmentation de capital											
Mouvements sur actions propres											
Composante fonds propres des émissions obligataires					-5 110	0	-5 110	134 723	134 723	2 211 156	2 346 090
Paiements en actions	0	0			-108 262	2 287 608	2 179 346	6 245 890	6 890 346	9 121 980	12 002 326
Autres variations	450 000	0		0							
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12											

Comme mentionné dans la note 1 de l'annexe, le Groupe a décidé de changer le format du tableau des variations de capitaux propres.

Au 31 décembre 2018, la réserve légale classée dans le poste « Résultats accumulés » a été reclassée dans un compte nommé « Réserve légale ».

Au 31 décembre 2018, le poste « Résultats accumulés » et « Autres réserves » ont été fusionnés et s'intitule « Réserves consolidées ». Ces reclassements ont été réalisés afin d'obtenir une meilleure lecture des états financiers consolidés.

TABEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019

	Capital	Réserve légale	Réserves consolidées	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12	450 000	45 000	8 380 236	8 880 346	3 121 980	12 002 326
Incidence des changements de méthode comptable :	0	0	76 787	76 787	3 766	80 553
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2019.12	450 000	45 000	8 457 023	8 957 133	3 125 746	12 082 879
Variation de juste valeur	0	0	-115 131	-115 131	-7 096	-122 226
Résultat de la période	0	0	1 893 490	1 893 490	462 723	2 356 213
Total des pertes et profits de la période	0	0	1 778 359	1 778 359	455 627	2 233 987
Dividendes versés	0	0	-2 000 000	-2 000 000	-399 755	-2 399 755
Augmentation de capital	5 000	0	0	5 000	0	5 000
Autres variations	0	0	-21 059	-21 059	-78 523	-99 581
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	455 000	45 000	8 214 324	8 719 434	3 103 095	11 822 529

ALAN ALLMAN ASSOCIATES SAS - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - INFORMATION GENERALE

ALAN ALLMAN ASSOCIATES est une holding dont l'objet est de prendre des participations dans des sociétés et de les accompagner dans leur croissance et leur développement.

Les filiales d'ALAN ALLMAN ASSOCIATES ont une activité de Conseil, de Services et d'Ingénierie Informatiques.

Les états financiers consolidés de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 sont présentés en Euros sauf mention contraire et comprennent les états financiers de la société et ses participations (l'ensemble désigné comme « L'Ecosystème »).

Les comptes seront présentés lors de l'assemblée générale du 25 Juin 2020.

Présentation des données financières comparatives

Au 31 décembre 2018, la réserve légale classée dans le poste « Résultats accumulés » a été reclassée dans un compte nommé « Réserve légale ».

Le poste « Résultats accumulés » et « Autres réserves » ont été fusionnés et s'intitule « Réserves consolidées ». Ces reclassements ont été réalisés afin d'obtenir une meilleure lecture des états financiers consolidés.

2 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Activité

L'Ecosystème a connu une croissance importante en 2019.

L'Ecosystème a procédé à l'acquisition du groupe Bemore en septembre 2019, représentant un chiffre d'affaires annuel d'environ 16 millions d'euros.

Contrôles fiscaux

Une filiale en France a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2016 portant sur le crédit impôt recherche des exercices 2010 à 2014.

L'administration fiscale conteste une partie significative des sommes perçues par la société. Les sommes réclamées par l'administration au titre du redressement d'impôt s'élèvent à un montant total de 1 249 K EUR. La société a contesté en février 2017 l'intégralité du redressement fiscal. Pour se faire, elle a eu recours aux services de conseils, et notamment le cabinet FINICIATIVAS spécialisé en R&D qui a accompagné la filiale lors de l'estimation de l'éligibilité des dépenses rejetées par l'administration fiscale au titre du crédit d'impôt recherche.

Une provision de 400 K EUR a été enregistrée dans les états financiers au 31 décembre 2017 et maintenue au 31 décembre 2019 en l'absence d'évolution au cours de l'exercice.

Pour une autre filiale, le contrôle fiscal portant sur les exercices 2015 et 2016 sur le crédit impôt recherche est toujours en cours. La société conteste, à l'aide de ses conseils, le bien fondé du redressement, c'est pourquoi aucune provision n'est constatée dans les comptes.

3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Notre société a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 selon les principes et les conventions comptables généralement admis. Au jour de l'arrêté des comptes, le contexte économique général est impacté par la crise du Covid-19 et par les mesures mises en œuvre par le Gouvernement français le 16 mars 2020. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 n'ont pas fait l'objet d'ajustements en raison de cette crise conformément à l'article 833-2 du Plan Comptable Général, étant donné que les effets économiques de la crise du Covid-19 ne sont pas liés à des conditions existant à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette crise sanitaire et économique entraîne des incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques et notre activité et les conditions d'exploitation de notre société s'en trouvent altérées pour le 2nd trimestre 2020. Dans ce contexte, nous avons entrepris le cas échéant les mesures nécessaires pour supporter les potentielles difficultés de trésorerie qui pourraient intervenir au cours des prochains mois, à savoir la mise en œuvre de l'activité partielle, le report des échéances d'impositions et de cotisations sociales, le report de nos échéances d'emprunts, la souscription de prêts garantis par l'Etat auprès de nos partenaires bancaires, etc.

4 - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION

4.1 - Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de l'Ecosystème Alan Allman Associates sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables au 1er janvier 2019, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

L'Ecosystème Alan Allman n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2019.

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et interprétations applicables de façon obligatoires à compter du 1er janvier 2019 sont les suivantes :

- IFRS 16 – Contrats de location – applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, cette nouvelle norme remplace les normes IAS 17 – Contrats de Location, SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple, et SIC 27 – Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location.

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le groupe, comme locataire, reconnaît un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement des loyers.

Le groupe applique la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, l'impact cumulé de l'application de la norme IFRS 16 sera reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2019 sans retraitement de la période comparative.

Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats en vie avant le 1^{er} janvier 2019 et qui répondent à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4.

Le groupe a également appliqué certaines exemptions autorisées par IFRS 16.5, à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur. Le montant des loyers afférents à ces contrats, comptabilisés en charges externes, s'élève à 186 K EUR au titre de l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, le groupe a reconnu les droits d'usage et des dettes associés relatifs aux contrats de location immobiliers et aux véhicules utilisés par les salariés. La dette de location reconnue le 31 décembre 2019 est de 4 331 K EUR, une grande partie provenant des contrats de location immobiliers. Les dettes liées aux contrats de location financement précédemment reconnues sous IAS 17 et toujours en vie au 31 décembre 2019 ont été reclassées de la dette financière vers la dette de location.

Les droits d'utilisation des actifs loués présentent une valeur nette comptable à l'actif de 4 427 K EUR au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, la nature des charges encourues à travers les contrats de location a évolué. L'application de la norme IFRS 16 remplace la charge linéaire des contrats de location simple par une charge d'amortissement du droit d'usage des actifs sous-jacents et une charge d'intérêts sur la dette de location associée. Sur l'exercice 2019, les charges d'amortissement et d'intérêts liées aux contrats de location s'élèvent à 722 K EUR.

La réconciliation entre l'engagement hors bilan IAS 17 et la dette de loyers à l'ouverture de l'exercice 2019 se présente comme suit :

	01/01/2019
Engagements de baux mobiliers	-
Engagements de baux immobiliers	-
Total des engagements de location hors bilan	-
Dettes de loyers comptabilisées (location-financement)	1 004 047
Dettes de loyers comptabilisées (locations simple)	-
Total des dettes de loyers comptabilisées	1 004 047
Total des engagements et dettes de loyer au 31/12/2018	1 004 047
Différences sur le périmètre des contrats retenus	2 302 813
Dette de loyers au 01/01/2019	3 306 860

- Les autres normes et interprétations applicables pour le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2019, ci-après listées, n'ont pas eu d'incidence significative ni sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation ni sur les états financiers consolidés du Groupe :
 - Amendements à IFRS 9 : caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négatives ;
 - Amendements à IAS 19 : Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
 - Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises ;
 - IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Le Groupe n'a appliqué aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit principalement des textes suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

- Amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »,
- Amendement aux références au Cadre conceptuel des IFRS,
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »,
- Amendements à IFRS 9, IAS 3 et IFRS 7 : « Réforme de la comparaison des taux d'intérêts ».

Texte non encore adopté par l'Union Européenne :

- IFRS 17 : « Contrats d'assurance »,

L'analyse détaillée de ces normes et amendements est en cours, mais il n'est pas attendu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2019 :

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables obligatoirement au 1^{er} janvier 2019 : le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après, qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019 :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme « significatif » ;
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 : réforme des taux d'intérêts de référence.

Le processus interne de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés est en cours. Le groupe estime qu'à ce stade de l'analyse cet impact ne peut être connu avec une précision suffisante.

4.2 – Date de clôture

Les états financiers des sociétés couvrent tous une période de 12 mois.

Les dates de clôture des états financiers des sociétés sont toutes au 31/12/2019.

4.3 – Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en Euros.

4.4 – Périmètre et méthodes de consolidation

PERIMETRE

Les sociétés dans lesquelles L'Ecosystème détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. L'Ecosystème n'exerce au 31 décembre 2019, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint ni aucune influence notable.

METHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle la holding a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés de l'Ecosystème qui sont consolidées sont répertoriées dans la note 5.1.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités de l'Ecosystème compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

L'Ecosystème Alan Allman Associates ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad'hoc.

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

TRANSACTIONS ELIMINEES DANS LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les soldes bilanciers, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

INTERETS MINORITAIRES (IFRS 10)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidé.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part de l'Ecosystème, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

4.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal de l'Ecosystème, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal de l'Ecosystème, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

4.6 Ecart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel. (Cf note 6.1)

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

4.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminués des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans

4.8 Immobilisations Corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement.

L'approche par composant n'a pas été utilisée eu égard à la nature des actifs immobilisés.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée	Mode
Agencements	5 à 10 ans	linéaire
Aménagement des locaux	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	1 à 10 ans	linéaire
Mobilier de bureau	2 à 10 ans	linéaire

4.9 Autres actifs non courants (IFRS 9)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

4.10 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Les UGT sont des unités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Au sein de l'Ecosystème, elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT de l'Ecosystème, ALAN ALLMAN ASSOCIATES utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieux, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers de l'Ecosystème, l'Ecosystème constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'indice de perte de valeur pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

4.11 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant le taux d'impôt à la clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont l'Ecosystème s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2019 est de 28%, similaire à l'exercice précédent et conformément à l'évolution du taux d'impôt sur les sociétés en France.

L'Ecosystème ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif.

La convention d'intégration fiscale conclue entre Alan Allman Associates, MWA, A2F, 3A Academy, Inhérence Conseil, ACCELE, COMITEM, GB Ouest, Heli 3A, Argain, Siderlog, SINAD, ACT'M

Advisors et Alike Partner prévoit que l'économie d'impôt résultant, pour L'Ecosystème intégré, des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit. Ce compte de dette est cumulé avec l'ensemble de l'impôt différé actif.

L'économie d'impôt sur les sociétés, constatée dans les comptes sociaux de la société mère intégrante en compte de dettes, représente en fait l'économie d'impôt sur les sociétés générée compte tenu des bénéfices de certaines filiales qui ont pu être imputés sur les déficits d'autres filiales.

L'économie d'impôt sur les sociétés, calculée sur le solde des déficits reportables des sociétés intégrées qui n'auraient pas pu être imputés sur des bénéfices malgré le mécanisme de l'intégration fiscale, est comptabilisée en consolidation par la société mère en Impôts différés actifs.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Ils ne sont pas actualisés.

La loi de finances pour 2010, publiée le 31 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle,
- La Cotisation due sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

L'Ecosystème a conclu que le changement fiscal mentionne ci-dessus consistait en un changement de nature du calcul de l'impôt local français et a donc qualifié la C.V.A.E d'impôt sur le résultat conformément à la norme IAS 12.

L'analyse des différences temporelles liées à la C.V.A.E faisant ressortir des éléments considérés par l'Ecosystème comme étant non significatifs, aucun impôt diffère n'a été pris en compte suite à cette réforme.

4-12 Instruments financiers (IFRS 9 et IFRS 7)

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement les instruments (créances commerciales et acomptes) qui remplissent les conditions ci-dessous et qui sont évalués ultérieurement à court amorties :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat.

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Les emprunts dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture, sont classés en passifs courants, sauf lorsque l'Ecosystème dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

4.13 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat.

Elle est constituée pour pertes de crédit attendues. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances client.

L'Ecosystème présente les créances facturées en passifs courants après déduction des réserves de financement et retenues de garantie. En effet, il est estimé que le contrat ne transfère pas le risque de non-recouvrement des créances sur la société d'affacturage.

Ces créances et dettes ne sont donc pas susceptibles d'être déconsolidées.

L'analyse des créances clients au 31 décembre 2019 et 2018 limite le montant de dépréciation compte tenu de l'absence de perte attendue grâce au recouvrement effectué et à la solidité de nos clients (grands comptes du domaine bancaire essentiellement). Les dépréciations au 31 décembre 2019 s'élèvent ainsi à 415 K EUR contre 340 K EUR au 31 décembre 2018.

Une perte pour créances irrécouvrables de 125 K EUR a été constaté au cours de l'exercice.

4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

4.15 Capital (IAS 1)

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion.

Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

4.16 Titre d'autocontrôle (IAS 32)

La société ne détient pas de titre en autocontrôle.

4.17 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour L'Ecosystème une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimables de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

4.18 Avantages donnés au personnel (IAS 19 révisée)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme de l'Ecosystème, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base de la méthode des unités de crédit projetées définie par IAS 19 et tient compte des paramètres suivants :

- Départ en retraite : 65 ans ;
- Modalité de départ en retraite : départ volontaire ;
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (SYNTEC) ;

- Table de mortalité : INSEE 2015 – 2017 ;
- Taux d'actualisation net : 0,9% ;
- Taux d'évolution des salaires : 2% ;
- Taux de charges patronales : 45% ;
- Application d'un taux de turn-over global fort.

L'estimation de l'engagement total, aboutit à une dette actuarielle totale de 1 229 K EUR.

Conformément aux recommandations de la norme IAS 19 révisée, la variation de l'obligation nette liée aux écarts actuariels a été comptabilisée en OCI.

4.19 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

4.20 Chiffre d'affaires

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

Les prestations rendues par le Groupe sont en grande majorité constituées de prestations de services en régie. En conséquence, il n'est pas fourni de désagrégation du chiffre d'affaires par type de service ou d'obligation de performance.

Le chiffre d'affaires sur prestations en régie ou au forfait est constaté au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode à l'avancement.

En dépit du caractère très récurrent de l'activité, les contrats conclus par le Groupe avec ses clients ne possèdent pas d'engagement de durée ferme à long terme qui permette au Groupe de constituer un carnet de commandes ferme au-delà de l'année civile. Il n'existe donc pas d'obligation de performance résiduelle significative au 31 décembre 2019 sur les contrats clients.

4.21 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les travaux d'analyse de l'information à fournir dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8 « segments opérationnels » a conduit à définir au sein de l'Ecosystème l'existence d'un seul segment opérationnel « Conseil, services et ingénierie informatiques ».

Dans le cadre de cette analyse, l'Ecosystème a considéré que le segment vente de « Licences de logiciels » et « Location de biens », de par leurs faibles poids étaient intégrés dans le segment opérationnel « Conseil, services et ingénierie informatiques ».

4.22 Résultat opérationnel courant

L'Ecosystème utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant la prise en compte :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

4.23 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

A partir de janvier 2019, le dispositif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été remplacé par une baisse des charges sociales pour la part employeur.

4.24 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

4.25 Participation et intéressement

En application des préconisations en matière de présentation des comptes consolidés, la participation des salariés est intégrée dans le poste « charges de personnel » du compte de résultat. Compte tenu des résultats sur l'exercice, la participation comptabilisée au 31 décembre 2019 pour L'Ecosystème est de 38 K EUR contre un montant nul lors de l'exercice précédent.

4.26 Subventions et aides de l'État (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche entre dans le champ d'application de la norme IAS 20 portant sur la comptabilisation des subventions publiques. Dans ce cadre, L'Ecosystème comptabilise le produit de crédit d'impôt recherche immédiatement au compte de résultat.

4.27 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant le taux d'impôt à la clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté dans la note 8.4.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1 Entreprises intégrées dans le périmètre de consolidation

Alan Allman Associates est la société mère consolidante.

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège Social	Pays	Siret	Taux d'intérêt 2018	Taux de contrôle 2018	Taux d'intérêt 2019	Taux de contrôle 2019
Alan Allman Associates	Issy-les-Moulineaux	France	51186061100025	100%	100%	100%	100%
Inhère Conseil	Issy-les-Moulineaux	France	43918013400041	100%	100%	100%	100%
MWA	Issy-les-Moulineaux	France	43244442000041	100%	100%	100%	100%
A2F Advanced Advisor For The Future	La chapelle sur erdre	France	43130187800044	100%	100%	100%	100%
Inovans PACA	Aix en Provence	France	48760131200019	100%	100%	100%	100%
Inovans SO	Toulouse	France	48760933100086	100%	100%	100%	100%
Argain	Issy-les-Moulineaux	France	47966371800027	95,33%	95,33%	95,33%	95,33%
Accele	Issy-les-Moulineaux	France	42420094700044	100%	100%	100%	100%
GB Ouest	Le Havre	France	49132538700059	99,50%	100%	99,95%	100%
Heli AAA	Issy-les-Moulineaux	France	79017957600018	100%	100%	100%	100%
Comitem	Issy-les-Moulineaux	France	50236752700046	100%	100%	100%	100%
AAA Academy	Issy-les-Moulineaux	France	52312590400012	100%	100%	100%	100%
SINAD	Issy-les-Moulineaux	France	49302500100030	100%	100%	100%	100%
ACT'M Advisors	Nancy	France	48066182600176	100%	100%	100%	100%
ALIKE	Issy-les-Moulineaux	France	43494257900062	100%	100%	100%	100%
Siderlog	Issy-les-Moulineaux	France	43299354100049	95,51%	95,51%	95,51%	95,51%
Aiyo Group	Issy-les-Moulineaux	France	82165737600017	64%	64%	64%	64%
ALTHEA GROUPE	Issy-les-Moulineaux	France	79232579700019	80%	80%	80%	80%
ALTHEA	Issy-les-Moulineaux	France	48178688700044	80%	80%	80%	80%
ALTHEA ASC	Issy-les-Moulineaux	France	81118291400036	80%	80%	80%	80%
ALTHEA FINANCE	Issy-les-Moulineaux	France	80823487600031	80%	80%	80%	80%
ALTHEA GRAND OUEST	Issy-les-Moulineaux	France	52179548400034	80%	80%	80%	80%
ALTHEA P&C	Issy-les-Moulineaux	France	50063389600062	80%	80%	80%	80%
ALTHEA RHONES ALPES	Issy-les-Moulineaux	France	52294550000042	80%	80%	80%	80%
Bemore Holding France	Nice	France	79938830100035	-	-	100%	100%
WE+	Nice	France	43410023600034	-	-	100%	100%
Bemore Labs	Nice	France	48315848100059	-	-	100%	100%
Bemore Monaco	Monaco	France	08504812 RCI Monaco	-	-	100%	100%

5.2 Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La direction a décidé d'exclure du périmètre de consolidation la société AIYO ADVISORY car elle n'est pas significative.

5.3 Evolution du périmètre de consolidation

ACQUISITION – ENTREE

Alan Allman Associates a fait l'acquisition du groupe Bemore en septembre 2019. Le chiffre d'affaires consolidé dans les états financiers d'Alan Allman Associates pour la période du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2019, après acquisition, s'élève à 3 586 K EUR et dégage un bénéfice de 448 K EUR. Les créances clients et autres débiteurs représentent un montant de 6 291 K EUR, les disponibilités 500 K EUR, les fournisseurs et autres créditeurs 8 521 K EUR.

SORTIES DE PERIMETRE

Néant.

AUGMENTATION ET DIMINUTION DES POURCENTAGES D'INTERÊTS

Néant.

6 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

6.1 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisitions sont en progression sur la période suite à l'acquisition du groupe Bemore et ses filiales et s'élèvent à 34 993 K EUR au 31/12/2019 contre 27 506 K EUR l'exercice précédent.

A noter que l'écart d'acquisition de la société ALTHEA acquis l'exercice précédent a été réduit de 355 K EUR suite à la mise en jeu de la garantie de passif considérée comme une réduction de prix.

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'événements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles non amortissables, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers de l'Ecosystème, et donc de l'impossibilité d'affecter les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été calculée sur l'ensemble des sociétés de l'Ecosystème. L'Ecosystème dans son ensemble constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les principales modalités de calcul du test de dépréciation sont les suivantes :

- Plans à moyen terme élaborés par la Direction sur un horizon de 5 ans
- Actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC)
- Détermination de la valeur terminale par capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon de prévision explicite au taux représentant la différence entre le WACC et le taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité. Cette valeur est ensuite actualisée au WACC de l'Ecosystème.
- Le taux WACC retenu est de 3,86 %.

- Le taux de croissance prévu à long terme est de 2 % sur la base d'une estimation prudente de la croissance attendue et de l'inflation.

La valeur d'entreprise obtenue par la méthode décrite ci-dessus ne remet pas en cause la valeur des écarts d'acquisition.

6.2 Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mise au rebut	Incidence des changements de méthodes	Clôture
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets & droits similaires	155 590	4 903	-	-	-	-	-	-	159 716
Logiciels	-	-	-	-	-	8 310	777	-	9 087
Fonds commercial	-	-	-	-	-	3 148 358	- 3 148 358	-	-
Mati. technique	-	2 991 201	-	-	-	1 464 747	- 4 455 948	-	-
Autres immobilisations incorporelles	538 155	-	-	-	-	3 199	-	-	541 354
Total Immobilisations incorporelles	693 745	2 996 104	-	-	-	4 624 614	- 7 604 306	-	710 157
Amt/Dép. frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. conc. brevets & ds similaires	- 128 341	-	-	2 807	-	-	777	-	- 130 371
Amt/Dép. Logiciels	-	-	-	-	-	8 310	777	-	9 087
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 392 282	-	-	65 506	-	3 199	-	-	- 460 987
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Amt/dép. Immobilisations incorporelles	- 520 623	-	-	68 313	-	11 509	-	-	- 600 445
Total Valeur Nette	173 122	2 996 104	-	68 313	-	4 613 105	- 7 604 306	-	109 712

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

6.3 Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mise au rebut	Incidence des changements de méthodes	Clôture
Droit d'utilisation (IFRS 16)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	1 098 338	-	-	-	619 156	-	3 656 499	3 656 499
Installations tech, matériel & outillage	221 893	-	-	-	-	13 120	38 251	-	1 717 494
Matériel de bureau	-	-	-	-	-	12 959	15 133	-	273 264
Matériel de transport	-	410 719	-	-	-	75 420	-	-	28 092
Matériel informatique	-	-	-	-	-	28 341	72 852	-	486 139
Autres immobilisations corporelles	2 680 512	1 113 237	- 2 546 314	-	-	1 778	- 124 457	-	1 011 193
Total Immobilisations corporelles	2 902 405	2 622 294	- 2 546 314	-	-	747 218	1 779	3 656 499	7 383 881
Amt/dép. droit d'utilisation (IFRS 16)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. Matériel de bureau	-	-	-	293	-	11 096	15 133	-	235 966
Amt/Dép. Matériel transport	-	-	-	280 496	-	40 433	-	-	26 522
Amt/Dép. Matériel informatique	-	-	-	1 116	-	18 349	59 489	-	320 929
Amt/Dép. Constructions	-	-	-	558 241	-	136 910	-	-	78 954
Amt/Dép. install. tech, matériel & outill.	- 101 462	-	-	44 862	-	6 537	25 897	-	695 151
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 986 766	-	305 446	260 544	-	1 779	98 740	-	178 758
Total Amt/dép. Immobilisations corporelles	- 1 088 228	- 305 446	- 1 145 552	-	-	211 546	1 779	- 235 966	- 2 377 625
Total Valeur Nette	1 814 177	2 622 294	- 2 240 868	- 1 145 552	-	535 672	-	3 420 533	5 006 256

6.4 Autres Actifs Financiers

	31/12/2018	31/12/2019
Titres de participation non consolidés	7 601	5 001
Dépréciations titre non consolidés	-	-
Prêts, cautionn. & aut. Créances	3 206 740	3 568 301
Dépréciations autres immos financières	-	-
TOTAL	3 214 363	3 573 302

En 2019, le poste de « prêts, cautionnements et autres créances » se composent notamment d'un prêt d'un montant de 2 434 K EUR, de placements ainsi que de cautions diverses pour le solde.

6.5 Impôts différés actifs

	31/12/2018	Incidence résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2019	
Impôts différés actifs	1 201 212	-	445 767	1 005 321	- 376 817	1 383 949
TOTAL	1 201 212	-	445 767	1 005 321	- 376 817	1 383 949

6.6 Clients et autres débiteurs

	31/12/2018	31/12/2019
Autres créances	3 619 176	2 134 339
Clients et comptes rattachés	14 995 808	21 392 538
Comptes courants - actif	258 213	11 107
Créances fiscales - hors IS	2 166 678	782 750
Créances sur personnel et org. Sociaux	47 319	195 436
Dép. Clients et comptes rattachés	- 340 205	- 415 326
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	47 697	853 478
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	62	-
Créances sur cession d'actif	-	-
TOTAL	20 794 748	24 954 322

L'échéance de ces postes est inférieure à un an.
Alan Allman Associates reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi ces créances sont maintenues intégralement à l'actif avec une contrepartie en passifs courants (Note 7.5).

6.7 Créances d'impôts et Autres actifs courants

	31/12/2018	31/12/2019
Créances d'impôts	1 112 891	3 340 921
Charges constatées avances	456 659	370 932
Prêt, cautionn. & aut. Créances - part < 1 an	-	-
TOTAL	1 569 550	3 711 853

6.8 Trésorerie bilantielle

	31/12/2018	31/12/2019
Valeurs Mobilières de placements	25 152	25 280
Disponibilités	6 269 542	5 325 177
TOTAL	6 294 694	5 350 457

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**7.1 Composition du capital social**

	31/12/2018	31/12/2019
Nombre de titres	4 500 000	4 550 000
Valeur unitaire (En €)	0,1	0,1
Montant du capital (en €)	450 000	455 000

7.2 Emprunts et dettes financières

	31/12/2018	31/12/2019
Emprunts et dettes - 1 an	3 786 502	5 719 869
Emprunts et dettes + 1 an	15 461 036	23 257 943
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	19 247 538	28 977 812

	31/12/2018	31/12/2019
De 2 à 4 ans	8 065 281	11 562 065
+ 5ans	7 395 755	11 695 878
TOTAL DES DETTES FINANCIERES + 1 AN	15 461 036	23 257 943

La juste valeur de ces dettes est considérée comme étant proche de la valeur présentée au bilan.

La variation des dettes financières peut se présenter comme suit :

	Ouverture	Augmentation	Remb.	Variations de périmètre	Incidence des changements de méthodes	Clôture
Emprunts obligataires - non courant	-	-	3 127	3 127	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	15 247 211	9 010 257	4 035 624	896 545	1 883 966	23 002 355
Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail - non courant	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	2 847 642	1 110 893	905 276	812 686	1 422 894	5 288 839
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	121 350	-	-	-	-	121 350
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - non courant	92 475	41 805	42	-	-	134 238
Intérêts courus sur emprunts - courant	33 444	39 835	19 058	992	-	55 213
Concours bancaires (trésorerie passive)	878 225	-	897 071	363 062	-	344 216
Concours bancaires (dettes)	27 191	-	7 493	-	-	19 698
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	956	-	10 947	-	11 903
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	19 247 538	10 203 746	5 867 691	2 087 359	3 306 860	28 977 812
Dont dette de loyer (IAS 17 et IFRS 16)	1 004 047	1 321 150	1 817 906	506 079	3 306 860	4 320 230

7.3 Analyse du risque financier

Risque de liquidité

Le recours à l'affacturage sur les filiales et les conventions de ligne de trésorerie à court terme permet de disposer d'un montant de liquidité immédiatement disponible et limite de ce fait le risque de liquidités.

Risque de Change

Les opérations conclues en devises étrangères sont quasiment inexistantes. Les dettes et créances libellées en devise hors zone euros au 31 Décembre 2019 ne sont pas significatives.

Risque de Taux

L'Ecosystème finance ses opérations grâce à ses fonds propres et le recours à l'endettement. En règle générale, L'Ecosystème emprunte à taux fixe.

7.4 Autres provisions et engagement envers le personnel

	31/12/2018	+	-	Variation de périmètre	Effet de l'actualisation	31/12/2019
Provision litiges	215 689	142 450	-	143 398	38 647	253 388
Provisions pour pensions et retraites	947 309	50 932	-	60 545	121 611	1 229 066
Provision pour impôt	400 000	-				400 000
TOTAL	1 562 998	193 382	-	203 943	160 258	1 882 454

7.5 Fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2018	31/12/2019
Fournisseurs	4 034 223	4 258 030
Dettes sociales	6 370 789	6 346 051
Dettes fiscales	5 713 967	5 500 420
Autres dettes	7 851 484	14 664 527
Comptes courants - passif	4 465 913	4 722 978
Dividendes à payer	-	-
Autres passifs courants	1 183 182	992 127
TOTAL	29 619 558	36 484 133

PROFITS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

8.1 Chiffre d'affaires

	31/12/2018	31/12/2019
France	59 765 831	69 906 767
Hors France	-	-
TOTAL	59 765 831	69 906 767

Les Chiffres d'affaires 2018 et 2019 sont composés à 100% de prestations de services.

8.2 Charges de personnel



	31/12/2018	31/12/2019
Salaires	27 901 733	33 695 811
Charges sociales	11 157 477	13 252 990
Autres charges de personnel		7 753
Participation de salaires		37 927
Engagement de retraite	13 089	- 9 613
TOTAL	39 072 299	46 984 868

8.3 Dotations aux amortissements

	31/12/2018	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	115 621	68 313
Immobilisations corporelles	370 149	1 145 552
TOTAL	485 770	1 213 865

Les dotations aux amortissements incluent 919 K EUR de dotations liées aux droits d'utilisation des actifs (IFRS 16).

8.4 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

	31/12/2019
Impôt exigible	- 662 174
Impôts différés	- 451 109
CVAE en impôt sur le résultat	- 816 778
Autres crédit d'impôts	540
Produit ou charge d'impôt lié à l'intégration fiscal	76 118
TOTAL	- 1 853 403



Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	Base	Impôt
Taux d'impôt théorique	28,00%	
Résultat comptable avant impôt sur les sociétés	3 231 539	-904 831
Impact des crédits d'impôts	-1 929	540
Impact des différences permanentes	346 830	-97 112
Impact des déficits non activés	296 043	-82 892
Incidence de l'écart de taux d'impôt		47 670
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		-816 778
Résultat comptable avant impôt sur les sociétés - retraité	3 872 483	-1 853 403
Taux effectif d'impôt (CVAE incluse)		47,86%
Taux effectif d'impôt (hors CVAE)		26,77%

9 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés par les commissaires aux comptes sur l'exercice se détaillent de la façon suivante :

	31/12/2019
SEC BURETTE	30 170
TALENZ SOFIDEM	140 720
TOTAL	170 890

9.2 Engagements hors bilan

	Ouverture	Clôture
Autres engagements recus (autorisation de découvert)	2 115 000	3 615 000
Total Engagements recus	2 115 000	3 615 000
	Ouverture	Clôture
Hypothèques & nantissements (donnés)	16 536 564	23 644 056
Autres engagements donnés	-	3 620 000
Total Engagements donnés	16 536 564	29 264 056

9.3 Effectifs

L'effectif du Groupe à la date de clôture de l'exercice a évolué de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2019
ETP moyen	671	794
TOTAL	671	794

9.4 Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions et les soldes entre sociétés inclus dans le périmètre du Groupe ont été éliminés.

Aucune relation significative avec des parties liées extérieure au Groupe n'est à signaler.

9.5 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOFIDEM

SEC BURETTE



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Société par actions simplifiée au capital de 455 000 euros
Siège social : 9-15 rue Rouget de Lisle
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
SIREN : 511 860 611 RCS NANTERRE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOFIDEM

SEC BURETTE



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale de la société **ALAN ALLMAN ASSOCIATES**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SAS ALAN ALLMAN ASSOCIATES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**ALAN ALLMAN
ASSOCIATES**

*Rapport des
commissaires aux
comptes sur les
comptes consolidés*

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

L'actif consolidé de votre groupe comprend 34 993K€ d'écarts d'acquisitions en valeur nette décrits dans les notes 4.6 et 6.1 de l'annexe. Les tests d'évaluation mis en place permettent de s'assurer que cette valeur est inférieure à la valeur recouvrable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

**ALAN ALLMAN
ASSOCIATES**

*Rapport des
commissaires aux
comptes sur les
comptes consolidés*

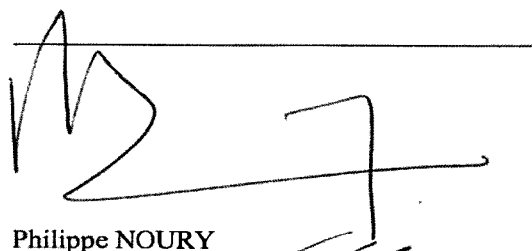
*Exercice clos le
31 décembre 2019*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

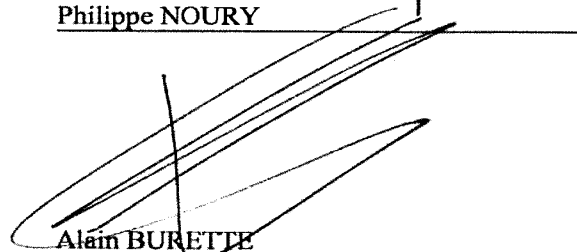
Fait à Laval et à Rouen, le 10 juin 2020

Les commissaires aux comptes

S O F I D E M


Philippe NOURY

S E C B U R E T T E


Alain BURETTE